

RELANCER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX FACE AUX INCERTITUDES

21^E RENCONTRES
DES RÉSEAUX
DE CHALEUR
ET DE FROID

AMORCE

**LE 10 DÉCEMBRE
2025 À PARIS**

EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE

FEDENE
Fédération Française
des Énergéticiens

via sèpa

PROGRAMME

9h00 – 9h15 – Mot d'introduction

Serge NOCODIE, Vice-Président – AMORCE
Un(e) représentant(e) de l'ADEME

9h15 – 10h30 – Table Ronde

Quelle place pour les réseaux de chaleur et de froid dans le mix énergétique français ?

Regards croisés sur le développement des réseaux de chaleur et de froid, l'atteinte des objectifs et l'acceptabilité des projets

Animée par **Nicolas GARNIER**, Délégué Général – AMORCE

Intervenants :

- **Martin SALMON**, Chef du bureau Économie d'énergie et chaleur renouvelable – DGEC
- **Jean-Luc FUGIT**, Député – Assemblée Nationale
- **Alexandre ROESCH**, Délégué Général – SER
- **Frederik THURE**, Attaché énergie – Ambassade du Danemark

10h30 – 11h30 – Table Ronde

Le Fonds Chaleur à la croisée des chemins

Bilan et évolutions du Fonds Chaleur face à l'augmentation du nombre de projets : échanges autour de la capacité des aides à répondre aux enjeux

Animée par **Apolline FAURE**, Responsable Pôle Énergie et Réseaux de Chaleur et de Froid – AMORCE

Intervenants :

- **Yann ROLLAND**, Président Réseaux de chaleur et de froid – FEDENE
- **Arnaud MAINSANT**, Référent Réseaux de chaleur – ADEME
- **Anne-Sophie ORECCHNI**, Directrice générale déléguée – Finance Consult'

11h30 – 12h00 – Pause

12h00 – 13h00 – Atelier

Sécuriser les projets dans un contexte économique instable : quelles stratégies dans les collectivités face à la baisse des aides ?

Exploration de solutions innovantes mises en place dans les territoires pour le développement des réseaux de chaleur et de froid : montages juridiques, financiers, et adaptation des projets

Animé par **Robin FRAIX-BURNET**, Responsable adjoint Pôle Juridique et Fiscal – AMORCE

Intervenants :

- La création d'un outil spécifique : le montage d'une SPL pour faire émerger des projets – **Grégoire JAY**, Directeur du patrimoine Énergie et Réseaux – SIDEC du Jura
- Valoriser la chaleur de l'eau issue du lac Léman : une innovation qui débloque de nouveaux financements – **Géraldine PLFIEGER**, Maire – Commune de Saint-Gingolph
- S'associer à un partenaire privé pour développer la géothermie : la solution d'une SAS à Montrouge – **Etienne LENGHEREAU**, Maire – Commune de Montrouge

13h00 – 14h15 – Cocktail déjeunatoire

14h15 – 15h15 – Atelier

Vers plus de mixité énergétique dans les réseaux

Zoom sur le rôle des réseaux de chaleur multi-énergies dans l'intégration des EnR locales, application d'EnR'Choix et autres potentiels

Animé par **Thibault MARTINAND**, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid – AMORCE

Intervenants :

- Récupérer et valoriser la chaleur des eaux usées de station d'épuration pour alimenter un réseau de chaleur – **Lucas TOUSSAINT**, Chargé de mission Réseaux Concédés d'Énergie – Amiens Métropole
- Chaleur industrielle et réseaux de chaleur urbains : l'exemple concret de la métropole de Lyon – **Didier FANGEAT**, Responsable unité réseaux de chaleur et de froid urbains – Métropole de Lyon
- Proposer une ouverture plus large sur les énergies mobilisables pour son réseau et l'intérêt des réseaux multi-EnR – **Guillaume PLANCHOT**, Président – Via Sèva

15h15 – 16h15 – Atelier

Froid : comment les réseaux peuvent trouver leur place face aux nouveaux besoins ?

Partage d'expériences autour de la capacité des réseaux à répondre aux besoins de froid face à la concurrence des climatiseurs individuels, pour construire des solutions complémentaires à la chaleur

Animé par **Rémi BEAULIEU**, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid – AMORCE

Intervenants :

- Refroidir des logements grâce à une boucle d'eau tempérée sur eaux usées – **Sylvain MOREL**, Directeur général des services techniques – Communauté de Communes Saône-Beaujolais
- Intégrer le développement du froid efficace dans le cadre d'un schéma directeur et d'une délégation de service publique – **Sophie AUZOU**, Directrice de projets – Ville d'Avignon
- Opportunité et stratégie de développement des réseaux de froid – Un(e) représentant(e) de Manergy

16h15 – 16h30 – Pause

16h30 – 17h10 – Cérémonie

Label Écoréseau de chaleur

Animé par **Serge NOCODIE**, Vice-Président, et **Julien BADOIL**, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid – AMORCE

Intervenants :

– Un(e) représentant(e) de collectivité labellisée

17h15 – Clôture

INFOS

PRATIQUES



Lieu

Espace Saint-Martin
199 bis rue Saint-Martin
75003, Paris



Accès

RER A, B et D (arrêt : Châtelet-Les-Halles)
Métro : 1 / 3 / 4 / 7 / 11 / 14
Bus : 29 / 38 / 47 / 75
Vélib's : 36 rue du Grenier Saint-Lazare
Parkings : 252 rue Saint-Martin, 75003 Paris



Tarif

- Adhérent AMORCE : 225 € TTC
- Non adhérent : 370 € TTC

Ces tarifs incluent l'accès à toutes les sessions de la journée, l'accueil café, le déjeuner et les supports de présentation à la suite du colloque. Fermeture des inscriptions le 04/12/2025.



Contact

Floriane ROUSSELIN - AMORCE
colloque@amorce.asso.fr

INSCRIPTION

www.amorce.asso.fr

Conditions de vente

- Si vous êtes une collectivité : La date limite de réception du bon de commande est le mercredi 3 décembre 2025 inclus. Sans bon de commande reçu avant la date indiquée sur le site internet et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription restera confirmée majorée et due que vous participiez à l'événement ou non.
- Si vous êtes un professionnel/partenaire : La date limite de règlement est le mercredi 3 décembre 2025 inclus. Sans règlement reçu avant cette date et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription restera confirmée majorée et due que vous participiez à l'événement ou non.

Conditions d'annulation

- Toute annulation doit être formulée par email à l'adresse colloque@amorce.asso.fr jusqu'au mercredi 3 décembre 2025 inclus pour être prise en compte.
- Toute inscription, que cela concerne une collectivité ou un partenaire, annulée à partir du jeudi 4 décembre 2025 ne sera pas remboursable et sera due.
- Pour toute inscription non annulée, où le participant ne participe pas et n'en informe pas AMORCE avant le mercredi 3 décembre 2025 inclus, aucun remboursement ne sera effectué : l'inscription sera facturée et due.

Voir CGV sur notre site